



1 Le syndicat des Surveillants et Surveillants Brigadiers, Brigadiers-Chefs, Majors

communiqué national communiqué national communiqué national communiqué national

Le SPS-CEA est une organisation syndicale représentant exclusivement les agents du Corps d'Encadrement et d'Application. Il est l'héritier direct du SPS (Syndicat Pénitentiaire des Surveillants), fondé en 2004.

Réunis en congrès au Barcarès (Pyrénées-Orientales), les 24, 25 et 26 septembre 2024, les militants du SPS ont voté, à une très large majorité, en faveur d'un changement de statut syndical. Cette décision historique a permis d'élargir la représentation et la base militante à l'ensemble des agents du CEA.

HISTORIQUE : C'est en 2004 que quatre surveillants de la région toulousaine fondent le SPS, un syndicat exclusivement dédié à la cause des surveillants.

Il n'y a pas d'effet sans cause.

Si le SPS est né près de Toulouse, au CP de Seysses, c'est pour rompre avec les conflits d'intérêts, la compromission syndicale et les accords au rabais. Ses fondateurs, militants expérimentés issus d'une organisation syndicale majeure, avaient trop souvent constaté l'abandon des mobilisations et la signature d'accords défavorables aux surveillants.

Pire encore, certains syndicalistes profitaient de leur position pour obtenir des passe-droits en matière de carrière, pendant que les surveillants, ultra-majoritaires dans les mouvements de protestation, ne récoltaient qu'une part infime des fruits de la lutte.

Les bénéfices allaient aux plus hauts gradés du personnel de surveillance, mais aussi à d'autres corps, voire à ceux qui, parfois, brisaient les mouvements, y compris parmi les personnels de direction.

Dans le même temps, les surveillants étaient de plus en plus malmenés, incompris et délaissés. Leurs conditions de travail se dégradèrent à tous les niveaux. C'est pour combattre ce fléau que le SPS a décidé de rassembler les surveillants dans une seule et même force, afin de dépasser les querelles syndicales stériles qui bloquaient toute avancée collective.

Là où certains syndicats restaient timorés face aux agressions subies par les surveillants, le SPS dénonçait sans détour leur explosion. À force de conviction, il a contribué à faire évoluer les pratiques, notamment sur le recours à la protection fonctionnelle, longtemps ignorée.

Pendant que la condition pénale bénéficiait d'une attention constante, la situation des surveillants restait le parent pauvre des politiques publiques. Associations militantes, autorités administratives indépendantes et discours médiatiques ont souvent influencé les décisions au détriment de l'autorité pénitentiaire et des agents.

L'amélioration des conditions de détention s'est alors faite au détriment des conditions de travail des surveillants. La multiplication d'activités, parfois déconnectées de la réalité carcérale, a nourri un sentiment d'impunité et d'exigences toujours croissantes de la population pénale.

.../...



Sur fond de surpopulation, de sous-effectif et de loi pénitentiaire de 2009, l'autorité des surveillants a été fragilisée. Les rapports d'incident restaient sans suite, les procédures disciplinaires perdaient leur portée, et la violence s'installait durablement en détention.

Face à cela, les grandes organisations syndicales se livraient une guerre de leadership, freinant les revendications des surveillants. Le SPS apparaissait comme un acteur dérangeant, à faire taire.

Les attaques, les étiquettes infamantes et les discriminations syndicales n'ont pas entamé la détermination de ses militants. Conscients toutefois des blocages, ils ont choisi d'élargir le syndicat à l'ensemble du Corps d'Encadrement et d'Application.

Ce choix répondait aussi à une réalité : depuis des années, brigadiers-chefs et majors sollicitaient le SPS pour être pleinement représentés. Nous l'avons fait.

Dans cette nouvelle configuration, le SPS-CEA conserve l'héritage et les valeurs historiques du SPS, tout en affirmant une ambition collective.

FER DE LANCE

Le SPS a été le fer de lance de la revendication de la catégorie B.

Le fer de lance de la lutte contre les agressions.

Le fer de lance de la protection fonctionnelle.

Le fer de lance de la Police Pénitentiaire.

20 ans après sa création, malgré les entraves et les monopoles, le SPS-CEA est désormais une force incontournable.

Se battre à ses côtés, c'est refuser la résignation.

C'est exiger des moyens, de l'autorité et de la reconnaissance.

À cœur vaillant, rien d'impossible.

Vive le SPS-CEA !



SYNDICAT PENITENTIAIRE DES SURVEILLANTS
CORPS D'ENCADREMENT ET D'APPLICATION

Le 27 avril 2026

Le **SPS**, le Syndicat **100% -CEA**

Le Bureau Central National

Site Internet : www.sps-cea.fr

E-mail : secretariat-sps-cea@hotmail.fr